

**Arrêté du 15 novembre 2021
portant nomination des membres du Conseil supérieur de l'éducation routière**

NOR : INTS2126992A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la route, notamment son article D. 214-2 ;

Vu l'arrêté du 5 octobre 2017 fixant la liste des organisations syndicales reconnues représentatives dans la convention collective nationale des services de l'automobile ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2017 fixant la liste des organisations professionnelles d'employeurs reconnues représentatives dans la convention collective nationale des services de l'automobile ;

Vu l'arrêté du 9 janvier 2019 portant désignation des représentants de l'administration et du personnel au sein de la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard du corps des délégués au permis de conduire et à la sécurité routière ;

Vu l'arrêté du 9 janvier 2019 portant désignation des représentants de l'administration et du personnel au sein de la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard du corps des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière ;

Vu les propositions des organisations concernées,

Arrête :

Article 1^{er}

Les personnes dont les noms suivent sont nommées membres du Conseil supérieur de l'éducation routière du 24 novembre 2021 au 24 novembre 2026 :

1° En qualité de représentants des organisations syndicales d'employeurs et de salariés du secteur de l'enseignement de la conduite et de la sécurité routière :

Pour le Conseil national des professions de l'automobile (CNPA) : M. Patrice BESSONE, titulaire, et M. Lorenzo LEFEBVRE, suppléant ;

Pour la Fédération nationale de l'artisanat automobile (FNAA) : M. Thibault DROINET, titulaire, et Mme Sandra CARASCO, suppléante ;

Pour l'Alliance des services aux véhicules (ASAV) : M. Patrick MIROUSE, titulaire, et M. Alain CATALA, suppléant ;

Pour la Confédération générale du travail (CGT) : M. Michel GENTAZ, titulaire, et M. José DOLIGET, suppléant ;

Pour la Confédération française démocratique du travail (CFDT) : Mme Murielle BASSEN, titulaire, et M. Bruno DELAVANT suppléant ;

Pour la Confédération générale du travail - Force ouvrière (CGT-FO) : M. Jean-Pierre LEMONNIER, titulaire, et Mme Sonia DENOEL, suppléante ;

Pour la Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres (CFE-CGC) : M. Stéphane RIVIERE, titulaire, et M. Stéphane MACE, suppléant ;

Pour la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) : M. Albert FIYOH NGNATO, titulaire, et Mme Stéphanie MAICHE, suppléante.

2° En qualité de représentants des organisations syndicales représentatives des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière :

Pour le Syndicat national Force Ouvrière des inspecteurs, cadres et administratifs du permis de conduire et de la sécurité routière (SNICA-FO) : Mme Catherine BOIS, titulaire, et M. Damien MASCARAS, suppléant ;

Pour l'Union nationale des syndicats autonomes - Syndicat autonome national des experts de l'éducation routière (UNSA-SANEER) : M. Christophe NAUWELAERS, titulaire, et Mme Christine FROMM, suppléante.

3° En qualité de représentants des organisations syndicales représentatives des délégués au permis de conduire et à la sécurité routière :

Pour l'Union nationale des syndicats autonomes - Syndicat autonome national des experts de l'éducation routière (UNSA-SANEER) : M. Frédéric FOURNIER, titulaire, et Mme Valérie BENZAADA, suppléante ;

Pour le Syndicat national des personnels techniques, administratifs et de service de l'équipement et de l'environnement - Confédération générale du travail (SNPTAS-CGT) : M. Jean-Luc GIBERGUES, titulaire, et M. Jean-Marc MALABAVE, suppléant.

4° En qualité de représentant des jeunes désigné sur proposition du ministre chargé de la jeunesse : M. Jérémie LAVAUT, titulaire, et Mme Laot BLEUENN, suppléante.

5° En qualité de représentante des associations œuvrant pour la sécurité : Mme Annick BILLARD, représentant l'association Prévention routière.

6° En qualité de représentant des éditeurs pédagogiques spécialisés dans l'éducation routière :

M. Olivier FRETAY, titulaire, et M. Yves PAIN SAR, suppléant, représentant l'association des éditeurs pédagogiques en sécurité routière.

7° En qualité de représentant des concepteurs de simulateurs de conduite :

M. Stéphane DEVELTER, président de Develter Innovation.

8° En qualité de personnalités qualifiées choisies en raison de leurs activités professionnelles ou de leurs travaux en matière d'éducation routière :

M. Bruno GARANCHER ;

M. Patrick CRESPO ;

M. Olivier PORTET ;

Mme France WOLF.

Article 2

La déléguée à la sécurité routière est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 15 novembre 2021.

Pour le ministre et par délégation :
La déléguée à la sécurité routière,
M. Gautier-Melleray